



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

## COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2024

---

### PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS, Mme TORRES

### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, Mme NISSATO

### ABSENT

M. REVERSADE

#### 1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 31 octobre 2024 à l'unanimité.

#### 2. Recettes nouvelles

Dans le cadre du Fonds vert (subvention de l'Etat pour l'isolation de la salle des fêtes), la commune de Cause de Clérans reçoit la somme de 26 294,10 €.

#### 3. Ajustement budgétaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à un ajustement budgétaire (transfert du compte « Bois et forêts » à différents comptes insuffisamment provisionnés) pour la somme totale de 1 643 €.

#### 4. Devis travaux divers

M. le Maire présente les devis :

- Pose d'une plaque en zinc sur la couronne de cheminée aux logements du presbytère (entreprise ZC Pro Guimberteau Maxime) : 456 € TTC
- Remise en état du chemin rural des Peyrignes (entreprise ETR) : 3 165,84 € TTC
- Participation à la remise à niveau des candélabres (SDE24) : 1 929,71 € TTC

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

#### 5. CCBDP

- Finalisation du PLUi-H :

Le Conseil Municipal prend acte de l'approbation du PLUi-H par la CCBDP et de l'abrogation de la carte communale en vigueur.

- Rapport annuel d'assainissement non collectif :

Le Conseil municipal prend acte de l'adoption, par le Conseil communautaire, du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public : assainissement non collectif.

## 6. Contrat CNP Assurances 2025

Le contrat d'assurance des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL arrive à échéance et est renouvelé à partir du 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal prend acte de ce renouvellement pour un montant de 2 155,54 €.

## 7. Questions diverses

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Dordogne pour adhérer au service de médecine préventive pour une période de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027).
- M. le Maire propose de diviser la parcelle 452 à la patte d'oie en deux lots pour conserver la constructibilité sur une partie du terrain. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Le Conseil Municipal décide de nommer M. GEERDENS régisseur suppléant au titulaire, Mme MONTAURIOL.
- Mme TORRES signale que le drapeau de la Commune est très dégradé et doit être changé (coût estimé : 1 600 €).

## 8. Prochaine réunion

21 janvier 2025 à 19h

Fin de la réunion : 21h20

Les comptes rendus précédents peuvent être consultés sur le site : [www.causedeclerans.fr](http://www.causedeclerans.fr)